

## **Toronto Provincial Offences Courts French Language Services**

Administrative services in French are only provided at 137 Edward Street (one block north of Dundas Street West, on the east side of University Avenue). If you need to see a Justice of the Peace, the City of Toronto cannot guarantee the hearing or meeting will be in French at other locations. In addition, some functions such as reopening requests and requests to extend time to pay a fine require the use of original certificates, and must be held at the court of filing.

Trials and first attendance meetings in French can be requested at any Toronto Provincial Offences Court Office.

For your convenience, there are other options. Each office is equipped with a translation service for three-way conversations with the clerk, translator, and you. In addition, you may phone our Call Centre at (416) 338-7320 and press “6” to speak to a clerk in French. If staff is unable to answer the phone, please leave your name and a phone number where you can be reached during business hours and a French speaking staff member will return your call as soon as possible.

## **Cours des infractions provinciales de Toronto Services en français**

Les services administratifs en français ne sont offerts qu'au 137, rue Edward (un pâté de maisons au nord de la rue Dundas, du côté est de l'avenue University). Si vous avez besoin de consulter un juge de paix, la ville de Toronto ne peut vous garantir que l'audience ou la réunion aura lieu en français dans les autres emplacements. En outre, certaines fonctions, comme la réouverture de demandes et les demandes de prorogation des délais de paiement des amendes, nécessitent qu'on présente les certificats originaux, et doivent avoir lieu devant la cour où le dossier a été déposé.

Vous pouvez demander à ce que votre procès ou première comparution se déroule en français dans n'importe quel bureau d'une Cour des infractions provinciales de Toronto.

Sachez qu'il existe aussi d'autres solutions pratiques. Chaque bureau est équipé d'un service d'interprétation permettant les conversations à trois (entre le préposé, l'interprète et vous-même). Vous pouvez aussi appeler notre centre d'appels au 416 338-7320 et appuyer sur le "6" pour parler à un préposé francophone. Si notre personnel est trop occupé pour répondre au téléphone, laissez votre nom et un numéro de téléphone où on peut vous joindre pendant les heures ouvrables et l'un de nos employés francophones vous rappellera dès que possible.